

REF : DY/JDG/SC

SERVICE DES FINANCES

2025 - 405

PUBLIE LE 02 SEP. 2025

ARRETE Portant décision budgétaire

Objet : décision budgétaire portant transfert de crédits entre chapitres au sein de la section Investissement - Budget Principal

LE MAIRE DE SALON-DE-PROVENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5217-10-6,

Vu la délibération du 25 juin 2020 adoptant le règlement budgétaire et financier de la commune de Salon de Provence, modifié par la délibération du 15 décembre 2021, et autorisant au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant la nécessité de verser une caution au bailleur dans le cadre de la location de la parcelle assurant la continuité du service public de fourrière automobile sur la Commune,

Considérant que cette dépense doit être engagée en section investissement sur le chapitre 27 « Autres immobilisations financières »,

Considérant que les crédits prévus au budget 2025 sur le chapitre 27 sont insuffisants,

DECIDE

en exécution des pouvoirs susvisés,

ARTICLE 1 – D'abonder de 12 300 € le chapitre 27 « Autres immobilisations financières », article 275 du budget Principal, service 2130, en procédant à un transfert entre chapitres au sein de la section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées », article 165 service 2130.

ARTICLE 2 – Lors d'un prochain conseil municipal, Monsieur le Maire rendra compte dans le cadre d'une délibération portant décision modificative du budget principal de la ville de l'emploi des crédits.

Envoyé en préfecture le 29/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le

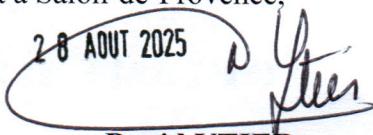
ID : 013-211301031-20250828-2025_405-AR

S²LO

Fait à Salon-de-Provence,

Le

28 AOUT 2025


David YTIER
Adjoint délégué aux finances